



LETTRE DU PRESIDENT

A TOUS LES MEMBRES DU COMITE 68

Nous vous proposons pour la treizième année consécutive la certification de votre commission des jeunes.

Il me semble utile de rappeler combien il est important de mettre en place la démarche de participation et de favoriser l'engagement des jeunes. Bien entendu, il ne s'agit pas simplement de remplir des documents administratifs mais au contraire de se positionner pour une qualité de la pratique et par voie de conséquence pour assurer la pérennité de votre association.

Nous vous demandons également de nous produire un rapport d'activités digne de ce nom qui recense correctement les activités réalisées en cours de saison et qui met en évidence la participation des jeunes (2 pages minimum). Le CREDIT MUTUEL récompensera les trois meilleurs rapports en complément de ce qui existe déjà.

Conformément à notre grille de certification, une participation minimale est obligatoire dans le critérium des jeunes (-9 à -11 ans).

Les certificats seront remis aux clubs au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Dans l'attente de votre demande de certification, je vous adresse mes encouragements les plus forts.

Bien cordialement.

3 octobre 2020
Jean-Louis WILLMANN

Président

NOTA : vous avez 2 mois pour satisfaire à cette certification. Il est impensable qu'un club de championnat de FRANCE ou de championnat régional fasse l'impasse sur cette certification.